

Paris, le 19 mars 2018

DECLARATION PREALABLE au CTU Public du 19 mars 2018

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs
Camarades,

Vous nous présentez ce jour le projet de décret relatif à **L'INDEMNITE TEMPORAIRE D'ACCOMPAGNEMENT (ITA)**.

Ainsi, il aura fallu plus d'un an, et de nombreuses relances de notre part, pour que la question de la prolongation du décret ICT soit à nouveau évoquée avec les représentants du personnel.

Or la lecture attentive de ce texte que nous avons découvert il y a une quinzaine de jours fait apparaître de graves problèmes, **tant son contenu se situe en retrait par rapport au projet** qui nous avait été présenté lors du CTU Public du 8 décembre 2016 :

- **En premier lieu**, le projet présenté exclue de l'ITA les personnels de la filière administrative et également les cadres A, alors qu'à l'origine, le texte devait s'appliquer à l'ensemble des personnels publics.
- **En second lieu**, le texte ne prend pas en compte les éléments liés au service fait pour le calcul de la compensation à verser au titre du maintien de la rémunération **(heures supplémentaires, astreintes)**, alors que le texte initial ne comportait pas cette restriction. Cela entraînera une perte de rémunération significative pour les personnels dont l'organisation de travail reposait très largement sur des interventions en astreinte. À cet égard, l'exemple des barragistes est très marquant. **Cette disposition est à la fois intolérable et inacceptable**, et engendrera de graves problèmes financiers pour les personnels.
- **En troisième lieu**, la période de maintien de rémunération sera limitée à l'ancienneté acquise par l'agent lorsque cette dernière sera inférieure à 5 ans, ce qui d'une part engendrera une inégalité de traitement et d'autre part pénalisera les derniers arrivés qui sont souvent les moins bien rémunérés, traduisant ainsi un profond mépris pour les personnels les plus modestes.

Enfin, le maintien de la rémunération n'est assuré que pendant deux années à 100 %. Les trois années suivantes, le taux est réduit à 75 %, 50 % et 20 %.

**En conclusion, le compte n'y est pas et le texte présenté est.....
.....**TOTALEMENT INACCEPTABLE !****

Le Directeur Général s'était engagé personnellement, souvent en allant rencontrer les personnels et leurs représentants, **à mettre en place un dispositif garantissant le maintien intégral des rémunérations sur 5 ans pour les personnels impactés par une réorganisation.**

Force est de constater que cet engagement n'a pas été tenu. **IL S'AGIT D'UNE VERITABLE TRAHISON**, et désormais, les personnels n'auront plus confiance dans la parole de l'administration. Comment un tel arbitrage a-t-il pu être rendu alors que des réorganisations étaient en cours depuis plusieurs mois et que cette disposition créée de fait une inégalité de traitement entre les personnels qui ont déjà été impactés et ceux qui vont subir les réorganisations futures !

Force Ouvrière avait demandé en 2017 que les réorganisations soient stoppées tant qu'un texte prolongeant le décret ICT ne serait pas adopté. Nous n'avons pas été entendus et aujourd'hui les apprentis sorciers en DT vont être confrontés à l'impossibilité de tenir les promesses qu'ils ont faite aux agents.

La situation des ex-barragistes, est d'autant plus inacceptable qu'ils bénéficiaient d'une prime exceptionnelle, que l'ITA ne pourra compenser au-delà de deux ans. Nous exigeons à prime exceptionnelle mesure exceptionnelle. Concernant les autres personnels, nous exigeons à minima le maintien de leur PTETE au-delà de deux ans.

Concernant le RIFSEEP et l'ISS, nous exigeons également que tous les agents aient une réelle reconnaissance de leur travail et qu'à minima, ils bénéficient du régime indemnitaire équivalent à celle de l'administration centrale.

Vos réorganisations créent une polyvalence accrue et subie qui se paye.

Pas question de travailler plus pour gagner moins !

FACE A UN PROJET D'ITA AU RABAIS QUI NE PRESERVE PAS LA SITUATION DES AGENTS, FORCE OUVRIERE EXIGE QUE TOUTES LES REORGANISATIONS EN COURS OU A VENIR SOIENT STOPPEES !

**Les élus *Force Ouvrière*
au CTU Public**



**Ce sont ceux qui
luttent !**

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – **FORCE OUVRIERE**
Cartel EPA-VNF – Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou Dominique.schirmer@vnf.fr
Représentant **Force Ouvrière** au CTU Plénier et Public

Titulaires : Dominique Schirmer : dominique.schirmer@vnf.fr – Sébastien Beudaert : sebastien.beudaert@vnf.fr – Gérard Mondragon : gerard.mondragon@vnf.fr
Suppléants : Bertrand Maurer : bertrand.maurer@vnf.fr – Patricia Sedlak : patricia.sedlak@vnf.fr – Etienne Martinet : etienne.martinet@vnf.fr